

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ l'enregistrement des statuts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et l'immatriculation au RCS

votre modèle
d'annonce☛ à consulter
☛ à publier

Ce que doit contenir votre dossier

▶ Questionnaire CFE

- ▶ 4 exemplaires des statuts originaux signés par tous les associés (acte sous seing privé) ou 4 expéditions des statuts (acte authentique), comportant notamment la nomination du premier gérant et des membres du conseil de surveillance, dont 2 exemplaires à déposer au greffe,
- ▶ 2 exemplaires originaux du certificat du dépositaire des fonds
- ▶ 2 exemplaires originaux de la liste des souscripteurs
- ▶ le cas échéant, 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature,
- ▶ si la société fait appel public à l'épargne, 2 copies de l'AG constitutive.

- ▶ **pouvoir** du gérant à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ▶ **siège social** : copie du justificatif de la jouissance des locaux.

- pour les commissaires aux comptes :
 - ▶ lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation
 - ▶ justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes

- pour les dirigeants à déclarer au RCS :
 - pour les gérants non associés commandités personnes physiques :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
 - pour les gérants non associés commandités personnes morales :
 - ▶ kbis < à 3 mois

./...

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFEvotre modèle
d'annonce☛ à consulter
☛ à publier

Ce que doit contenir votre dossier (suite)

- pour les dirigeants à déclarer au RCS :
 - pour les associés commandités et les gérants associés commandités personnes physiques
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ [déclaration de non-condamnation](#) et déclaration de filiation
 - ▶ le cas échéant : extrait d'acte de mariage et copie, certifiée conforme par l'intéressé, du contrat de mariage
 - ▶ imprimé TNS
 - pour les associés commandités et les gérants associés commandités personnes morales :
 - ▶ kbis de moins de 3 mois
 - pour les membres du conseil de surveillance (C.S.) personnes physiques :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ [déclaration de non-condamnation](#) et déclaration de filiation
 - pour les membres du conseil de surveillance personnes morales :
 - ▶ kbis < à 3 mois

Cas particuliers

- ▶ si le gérant / associé commandité / membre du Conseil de Surveillance, personne physique, est un [ressortissant étranger](#) : produire, le cas échéant, sa carte de commerçant étranger et son titre de séjour,
- ▶ si le gérant/associé commandité / membre du CS, personne morale, est une société étrangère : extrait d'immatriculation de moins de 3 mois, traduit en français,
- ▶ si le gérant / associé commandité / membre du CS, personne morale, n'est pas immatriculée au RCS : titre justifiant de son existence (statuts...) à la place du kbis
- ▶ si l'[activité est réglementée](#) : produire une copie de l'autorisation requise,
- ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers : effectuer également l'[inscription au Répertoire des Métiers](#).
- si le fonds de commerce est exploité par :
 - ▶ [achat / apport du fonds](#) : produire une copie de l'acte enregistré et l'attestation de parution
 - ▶ [location-gérance](#) : produire une copie du contrat et une attestation de parution